



25^e FESTIVAL DU CINEMA DE LA FOA

COURTS CONTRE LA MONTRE Soutenu par la Province Sud

Règlement général

Lancez-vous dans l'aventure d'un film de fiction
et disposez de 7 mn pour séduire le jury !

- **Inscriptions : du 6 mars au 19 juin 2023**

Inscriptions et renseignements : tournages@province-sud.nc

- **Participation (en présentiel) : le samedi 1^{er} juillet 2023, salon Culture Sud à La Foa.**

Courts contre la montre ! est un dispositif d'aide à l'écriture et au développement soutenu par la Province Sud, qui se propose d'encourager la réalisation de films de fiction calédoniens.

Les réalisateurs amateurs et les professionnels de l'audiovisuel (personnes physiques, associations ou producteurs) résidant en Nouvelle-Calédonie et souhaitant réaliser un film de fiction (l'animation à caractère fictionnel étant acceptée) disposeront de 7 mn pour présenter leur projet à l'oral devant un jury composé de professionnels de l'audiovisuel et/ou de représentants du secteur de la diffusion, en présence du public.

- **Conditions d'inscription :**

Les inscriptions sont ouvertes **du 6 mars au 19 juin 2023**.

Les participants doivent fournir les éléments suivants par mail avant la fin des inscriptions à l'adresse **tournages@province-sud.nc** :

- la fiche **d'inscription et d'attribution de l'aide** (ci-jointe) dûment remplie et signée par le réalisateur et/ou l'auteur et/ou le producteur patenté du projet s'il y a lieu, impliquant l'acceptation du présent règlement ;
- un **budget prévisionnel** concernant les **stades de l'écriture et du développement** (écriture, frais de repérages, préparation du dossier de production, autre – à préciser) ;
- une **note d'intention**.

Le film est inscrit par le producteur dans le cas des projets soutenus par un producteur, en accord avec le réalisateur et/ou l'auteur.

Un même producteur peut présenter plusieurs projets à condition que les réalisateurs soient différents. Un projet de pilote d'une série de fiction peut être accepté, s'il est toutefois rédigé comme un court-métrage de fiction à part entière.



25^e FESTIVAL DU CINEMA DE LA FOA

COURTS CONTRE LA MONTRE Soutenu par la Province Sud

Un même dossier peut être présenté deux années de suite, à condition que le projet ait évolué ou mûri. Cette seconde participation est la dernière possible.

- **Participation (en présentiel) : le samedi 1^{er} juillet 2023** au sein de l'espace Culture Sud à La Foa. L'heure sera confirmée lors de l'inscription.

La participation en visio-conférence n'est pas acceptée.

Chaque projet peut être représenté par un ou plusieurs membres de l'équipe.

Le temps imparti sera de 7 mn maximum quel que soit le nombre de représentant par projet. Il est conseillé de ne pas être plus de 2 ou 3 représentants par équipe.

Différents aspects du projet peuvent être abordés oralement : le sujet, son intérêt, les spécificités du projet ou de la mise en scène, le casting envisagé, l'équipe technique, les décors, les moyens disponibles...

Le tournage doit être majoritairement envisagé en Nouvelle-Calédonie et le porteur de projet doit être résident en Nouvelle-Calédonie.

Des photos, des objets, des éléments sonores peuvent être utilisés durant la présentation (l'équipe doit être autonome concernant la diffusion d'éléments sonores). La présentation ne permet pas de diffusion audiovisuelle.

La durée estimée du film ne doit pas dépasser 30 mn.

- **Le jury**

Le jury sera composé de partenaires du festival et de représentants du secteur de l'audiovisuel et/ou la culture. Il est autorisé à questionner le ou les participants une fois leur présentation terminée.

Le jury s'appuiera sur les éléments présentés oralement et se réunira pour délibérer à huis clos.

- **L'aide à l'écriture et au développement**

Lors de la cérémonie de clôture, le **samedi 8 juillet 2023** au Ciné La Foa, **une enveloppe de 300 000 F CFP sera attribuée au lauréat de l'aide à l'écriture et au développement.**

Cette aide sera obligatoirement utilisée pour la réalisation du projet présenté, dans un **délai de deux ans** à compter de la date de réception de l'aide.

Ce délai et ce soutien financier permettront au réalisateur de développer son scénario et d'effectuer le travail de développement du projet, également de trouver des financements complémentaires afin de réaliser un film de qualité.

Une fois le film réalisé, le lauréat s'engage à inscrire son film en compétition dans l'un des concours proposés par le Festival du cinéma de La Foa. **Il apposera la mention suivante dans le générique de fin : « Ce film a bénéficié du soutien de la province Sud dans le cadre du dispositif Courts contre la montre, proposé par le Festival du cinéma de La Foa ».**



25^e FESTIVAL DU CINEMA DE LA FOA

COURTS CONTRE LA MONTRE Soutenu par la Province Sud

Le film est susceptible d'être archivé par la province Sud dans le cadre de l'opération Courts-en-ligne ou par le Bureau d'accueil de tournages (les réalisateurs étant toujours sollicités en cas d'utilisation).

Dans le cas où le projet ne serait pas réalisé dans les délais impartis, le lauréat peut demander la prolongation du délai accordé. Dans le cas où le film ne serait pas réalisé, le lauréat devra soit rembourser l'aide au Festival du cinéma de La Foa, soit justifier l'utilisation de l'aide et restituer à l'organisateur la partie de l'aide non utilisée.

- **En cas d'annulation**

L'association du Festival du cinéma de La Foa se réserve le droit d'annuler, de différer le dispositif Courts contre la Montre et/ou le festival en cas de force majeure. Les participants inscrits en seraient informés. Aucune demande de dédommagement ne pourra être sollicitée à ce titre.